REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2011

Date de convocation : 26.05.11

La séance est ouverte à 21 heures.
Présents :
M. de ROUX, Mmes CHARRIER, MICHAUD, M. FOURRÉ, Mme FALLOURD, M, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, Mme SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.
Excusés ayant donné pouvoir : MM PANNAUD, GRAVELLE Mmes MAUREL, FOURNALES, M. RICHON
Excusé : M. GIRAUX
Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT,
Secrétaire de séance : Mme FALLOURD

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2011
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2011.

PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur de ROUX indique au Conseil que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie le 6 Mai dernier à La Rochelle.

Monsieur le Préfet a adressé à la Commune le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) le 12 Mai dernier.
Le Conseil Municipal dispose de trois mois à compter de la date de notification pour se prononcer, soit jusqu'au 12 Août 2011.
Monsieur de ROUX propose au Conseil d'en débattre lors de la prochaine séance du mois de juillet.

Monsieur de ROUX donne lecture du rapport du Préfet concernant l'arrondissement de Saintes :

L'arrondissement de Saintes compte six Communautés de Communes, une Communauté d'Agglomération pour partie (CDA Royan Atlantique) et une commune isolée, Chaniers (3 477 habitants)

- *CdC du Pays Santon : 19 communes – 46 012 habitants*
- *CdC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge : 16 communes – 14 941 habitants*
- *CdC du Canton de Gemozac : 15 Communes – 12 722 habitants*
- *CdC des Bassins Seudre et Arnoult : 10 communes – 8 401 habitants*
- *CdC Vignobles et Vals Boisés du Pays Buriaud : 9 communes – 5 806 habitants*
- *CdC de la Région de Pons : 10 communes – 8 703 habitants*

Il est à noter que :
- 17 Communes font partie de la CARA (Sud de l'arrondissement) ;
- 9 Communes (Canton de Pons) font partie de la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

Au regard des objectifs de la loi du 16 décembre 2010, les enjeux pour l'arrondissement de Saintes sont les suivants :

- résorber les situations d'isolement des communes (Chaniers) et de discontinuité territoriale (La Jard, Colombiers, Rouffiac) ;
- mieux faire coïncider la carte intercommunale avec les réalités des territoires. Concrètement, il s'agit de prendre appui sur l'émergence d'une communauté d'agglomération autour de Saintes, à partir de la CDC du Pays Santon. Ce projet, déjà envisagé par la CDCI en 2006, a fait l'objet de nombreux travaux entre élus. Les services de l'Etat ont été consultés à cette occasion.

Il est proposé de créer une communauté d'agglomération (CDA) du Pays Santon, afin de structurer les différentes dynamiques territoriales autour de la ville-centre, et de faire émerger un pôle d'attractivité au sein de la Saintonge Romane. Ce nouvel EPCI serait constitué :
- de la CDC du Pays Santon, de laquelle seraient retirées les communes de la Jard et Colombiers afin de régler la question de la discontinuité territoriale actuelle (ces dernières adhéreraient à la CDC de Gémozac) ;
- de la commune de Chaniers ;
- de la CDC du Pays Buriaud ;
- de la commune d'Ecoyeux, issue de la CDC de Saint-Hilaire-de-Villefranche ;
- des communes de Pisany, La Clisse et Thézac, issues de la CDC des Bassins Seudre-et-Arnoult.

Monsieur de ROUX indique que la loi prévoit que le Préfet transmette avec le projet de périmètre, une étude d'impact budgétaire et fiscal.
Or, dans le rapport, l'étude d'impact porte essentiellement sur les compétences de chacune des CDC.
Il donne lecture du paragraphe concernant Chaniers.
« Chaniers se situe dans l'aire urbaine de Saintes et des synergies sont constituées d'assez longue date entre la CDC du Pays Santon et Chaniers en matière de développement économique, d'accès aux services, et de trajectoires de mobilité. Les deux sont par ailleurs associées au sein du syndicat mixte du pays de Saintonge romane. Chaniers dispose de trois ZAC sur son territoire en périphérie proche de la ville centre démontrant ainsi la polarité centrale de cette dernière.
Concernant les déchets, les modes de gestion sont relativement similaires et le financement est assuré par la REOM pour les deux entités. L'actuelle communauté de communes du Pays Santon gère en régie la collecte alors que Chaniers adhère au SMICTOM d'Aunis et des Vals de Saintonge. Toutefois, la CDC du Pays santon envisage de faire évoluer la gestion de cette compétence et a débuté une procédure d'adhésion au SMICTOM.
Par ailleurs, la CCPS, se substituerait à la commune de Chaniers pour l'adhésion au Pays de Saintonge Romane. »

En l'état, aucun élément chiffré n'ayant été transmis, il est difficile pour le Conseil de se prononcer.

Il donne lecture au Conseil du courrier qu'il a adressé au Préfet le 17 mai dernier :
« … J'ai bien reçu votre projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui a retenu toute mon attention.

Vous proposez la création d'une Communauté d'Agglomération du Pays Santon. Cette CDA aurait des compétences en matière de transport, de politique de la ville, de développement économique, d'emploi, d'aménagement des zones d'activité, de politique du logement, de protection et de mise en valeur de l'environnement, d'action sociale intercommunautaire, de construction et entretien des équipements sportifs et culturels.

Le Pays Buriaud auquel Chaniers a décidé de se joindre serait dans le périmètre de la CDA. Ce projet de périmètre, toutefois, est muet sur l'étude d'impact budgétaire et fiscal pour

les futurs membres de la CDA. Il serait utile que les élus puissent connaître les conséquences patrimoniales, financières et fiscales de votre proposition pour délibérer en connaissance de cause dans le délai de trois mois à compter de leur notification.

Je vous serais en conséquence reconnaissant de me les transmettre…. »

Madame FALLOURD demande si le projet du Pays de Cognac d'installer une zone artisanale sur le territoire de la CDC du Pays Buriaud pourra être poursuivi.
Monsieur de ROUX indique que ce dossier est bien engagé puisque la signature est intervenue pour une zone de 16 ha avec possibilité d'extension.
Il indique que ce jour, avait lieu à Burie une réunion regroupant la CDC du Pays Buriaud, la CDC de Saint Hilaire et la CDC de Matha.
La discussion était de savoir si par rapport au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, il n'était pas possible de présenter une alternative avec des communes ayant les mêmes compétences.
Les 3 CDC majoritairement ont souhaité cette alternative pour avoir une grande Communauté de Communes entre Saintes et Cognac.

Madame CHARRIER souligne que tous les maires présents lors de cette réunion se sont montrés réticents à s'engager sur une CDA sans avoir plus d'éléments en leur possession.
Elle indique que l'on travaille actuellement sur les compétences exercées par le Pays Buriaud.
Monsieur de ROUX rappelle la loi en matière de transfert de compétences lors d'une fusion de CDC.
« Les compétences transférées par les communes aux EPCI existant avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel EPCI sur l'ensemble de son périmètre.
Les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre complémentaire par les communes aux EPCI existant avant la fusion, sont exercées par le nouvel EPCI sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci le décide dans un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes ».

Monsieur de ROUX invite les conseillers à consulter ce dossier afin qu'ils puissent se prononcer lors de la prochaine réunion de conseil de juillet.

EXTENSION ASSAINISSEMENT RUE ABBE VIEUILLE – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune de Chaniers a décidé de confier au Syndicat des Eaux la réalisation des travaux d'extension du réseau assainissement du Secteur de l'abbé Vieuille afin de desservir, outre les maisons existantes, les habitations du futur lotissement.
Le coût total de ces travaux s'élève à 121 000 € HT, la participation de la Commune à 40 829.27 € HT.

Il convient donc de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat des eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat des Eaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

RESULTATS ENQUETE PUBLIQUE – INTEGRATION VOIRIE DU LOTISSEMENT RENOIR

Monsieur de ROUX indique au Conseil qu'à la suite de la demande d'intégration de la voirie dans le domaine public communal présentée par les copropriétaires du Lotissement Renoir une enquête publique a été réalisée du 25 février au 12 mars 2011.

A l'issue de cette enquête, M. SALIBA, commissaire-enquêteur, après avoir pris note des observations émises par les intéressés, a remis ses conclusions :
« il apparaît que le nivellement du trottoir du lotissement devant les N° 12 et 14 n'est pas conforme au permis de lotir et qu'un des colotis demande cette conformité.»
Il serait souhaitable d'attendre l'accord de tous avant d'entrer cette voie dans le domaine communal.

Monsieur de ROUX rappelle qu'il appartient aux riverains de se mettre en conformité avec l'arrêté de lotir.

Le Conseil Municipal demande que ces problèmes soient réglés au préalable avant de se prononcer sur l'intégration de la voirie dans le domaine public communal.

TRANSFERT MARE DE CHEZ BERTAUD

Monsieur de ROUX rappelle les délibérations du Conseil en date du 3 Mai 2010 et du 06 Décembre 2010 par lesquelles il est demandé au Préfet le transfert de la mare du Village de Chez Bertaud, dans le domaine privé de la Commune, sous réserve de l'accord de la majorité des habitants du village.

Or, la Préfecture a demandé qu'il soit précisé dans la délibération que ce transfert est sollicité conformément à l'article L 2411.11 du CGCT.

Le Conseil Municipal, considérant qu'une large majorité des habitants ayant répondu favorablement (25 sur 39) sans aucune réponse défavorable, après en avoir délibéré, demande au Préfet conformément à l'article L 2411.11 du CGCT, le transfert de la mare du village (cadastrée BH 447, évaluée par les domaines à 354 €) dans le domaine privé de la Commune, et mandate Monsieur le Maire pour transmettre ce dossier aux services de l'Etat.

SUBVENTION BIENNALE DU VERRE

Monsieur de ROUX rappelle que l'Association AMARRES en partenariat avec la Commune organise la 7ème biennale du Verre de Chaniers qui se déroule du 21 Mai au 5 Juin 2011 à la Salle des Fêtes.

L'Association « AMARRES » sollicite une subvention en vue de financer les frais d'organisation de cette manifestation.

Monsieur de ROUX propose d'allouer à cette Association une subvention de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE DE COURCOURY

A la demande de Monsieur de ROUX, Monsieur HANNIER, Président du Comité de Jumelage, quitte la salle.

Monsieur de ROUX rappelle que le Salon du Livre Franco-portugais de Chaniers a été organisé les 12 et 13 Mars derniers en partenariat avec le Comité de Jumelage de Courcoury/Pampilhosa.

Il propose de verser une subvention de 400 € au Comité de Jumelage afin de couvrir les frais de déplacement des auteurs portugais dont il avait la charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

BAIGNADE – RECRUTEMENT SURVEILLANT

Monsieur HANNIER reprend sa place en séance.

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 27 Mai 2011 la Commune de Chaniers est autorisée à ouvrir une zone de baignade dans la Charente du 1er Juillet au 31 Août 2011.

Comme l'année dernière, il propose d'en mutualiser les frais avec la Commune de Port d'Envaux, en partageant d'une part le temps de travail du Maître Nageur et d'autre part les frais relatifs au matériel de réanimation. Une convention doit être établie avec la Mairie de Port d'Envaux en vue de fixer les modalités de cette mutualisation.

Il convient de créer un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur (titulaire du B.N.S.S.A), à temps non complet, à raison de 17.5 heures par semaine pendant les mois de Juillet et Août.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide de créer un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur, à temps non complet, à raison de 17.5 heures par semaine pendant les mois de Juillet et Août et mandate Monsieur le Maire en vue de signer le contrat de travail à intervenir.

REMBOURSEMENTS ASSURANCES GROUPAMA

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les sinistres intervenus :

- le 06 Février 2010 sur le candélabre HN 669 situé au N° 20 Avenue des 2 Charentes causé par un véhicule non identifié.

GROUPAMA par lettre-chèque du 09 Mai 2011 a adressé un remboursement d'un montant de 2 426.74 € correspondant à la facture de remplacement déduction faite de la franchise.

- le 25 Mai 2010 sur le candélabre HN 650 situé Avenue des 2 Charentes, à l'angle de l'impasse Fazilleau causé par un véhicule non identifié.

Un premier remboursement de 1 950.21 € est déjà intervenu.

GROUPAMA par lettre-chèque du 05 Mai 2011 a adressé un remboursement complémentaire d'un montant de 547.88 € déduction faite de la franchise.

Le Conseil Municipal approuve les remboursements proposés.

QUESTIONS DIVERSES

COMPTABILITE

Amortissement opération avenue du 8 Mai

Madame CHARRIER indique qu'il convient d'amortir la participation de la commune de Chaniers versée au Conseil Général pour les travaux d'aménagement de l'avenue du 8 mai RD 138 :

Inventaire 0403

- Montant : 40 125.36 €
- Durée : 5 ans
- Date de début d'amortissement : 01/01/2012

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

Vote de crédits supplémentaires pour amortissement des subventions d'Etat pass fonciers

Madame CHARRIER indique qu'il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants afin de passer les écritures d'amortissement des subventions perçues pour les pass fonciers :

- Art 777 – 042 (RF) quote part des subv invest. + 600
- Chap 023 – Virement à la section invest + 600
- Chap 021 – virement de la section fonction. + 600
- Art 13911-040 (DI) subv d'équipement + 600

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

RECOUVREMENT FRAIS IMMEUBLE VEILLON

Madame CHARRIER rappelle la procédure d'immeuble menaçant ruine engagée à l'encontre de Mme VEILLON Anne-Marie pour des immeubles lui appartenant Rue Saint Antoine.
Il indique qu'à la suite de la démolition de l'immeuble il s'est avéré indispensable de procéder au rescellement des pierres du mur mitoyen.

Après consultation, l'entreprise ALM ALLAIN a proposé de réaliser ces travaux pour un montant de 4 249.09 € HT soit 5 081.91 € TTC.

Madame CHARRIER propose de procéder au recouvrement de cette somme auprès de Mme VEILLON Anne-Marie.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité décide l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 5 081.91 € à l'encontre de Mme Anne-Marie VEILLON.

MARCHE FERMIER

Madame Anne-Marie FALLOURD rappelle que la 6ème Edition du Marché Fermier organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Saintonge Romane aura lieu le Jeudi 28 Juillet 2011 à partir de 19 heures, sur le Communal en bordure de Charente.
La Chambre d'Agriculture a fait parvenir le projet de convention de partenariat tripartite entre la Chambre d'Agriculture, la Saintonge Romane et la Commune qui fixe les engagements de chaque partie.

A ce jour 16 producteurs se sont inscrits

Lavoissière Liliane	17610 Chaniers	Pineau, cognac, vin
Gravelle Jean-Luc	17610 Chaniers	Bœuf
Vandermeersch Nathalie	79340 Vasles	Fromage Brebis
Lucas Jean-Claude	17250 Les Essards	Fraises, pommes
Quéré-Gélineau Caroline	17610 Chaniers	Pineau, cognac, vin
Petit Lucien	17240 Lorignac	Escargots
Pinaud Ghislaine	17520 Jarnac Champagne	Noisettes
Hemmerlé Sylvain	17250 Soulignonnes	Fromage chèvre
Thaunay Gérard	17100 Saintes	Lapin
Thomas Martine	17800 Pons	Confitures, confits
Maubay Christophe	17530 Arvert	crèpes, farine, œuf
Manicot Paul	17520 St Martial sur Né	Oie
Branger Véronique	17460 Tesson	Asperge
Dubreuil Vincent	17610 Chérac	miel, pain d'épices
Croc Pascale	17600 Thézac	huiles, jus raisin
Garnier Gilles	17330 La Croix Comtesse	Canard

Elle rappelle que la Commune prend en charge le spectacle.
Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, autorise le Maire à signer la convention tripartite à intervenir.

INTERVENTION DES CONSEILLERS :

Monsieur FOURRÉ explique que les riverains du lotissement des 7 Journaux (rue des Forgerons,…) se plaignent de la vitesse excessive des véhicules provenant du lotissement des Tournesols malgré la priorité à droite.
Il demande s'il est possible de mettre en place un stop ou un « cédez le passage ».
Le Conseil demande que le brigadier de police étudie la question.

Monsieur GATINEAU indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élagage des arbres Rue des Tonneliers aux Essarts.

Monsieur MACHEFERT indique que la Présidente du GEDAR de Saintes (Groupement d'Echanges et de Développement Rural) organise une marche le 18 Juin prochain dans la partie haute de Chaniers et demande que la Mairie diffuse cette information.

Monsieur HANNIER tient à faire part de la satisfaction des habitants de Chez Bertaud à la suite des travaux réalisés dans le village.
Monsieur de ROUX indique qu'il convient de réfléchir à l'aménagement de l'espace vert. Monsieur HANNIER indique que les habitants sont d'accord pour s'en occuper.

Monsieur HANNIER fait remarquer qu'il n'y a pas eu de Téléthon en décembre dernier à Chaniers et que rien n'est organisé pour la fête de la Musique.
Madame FALLOURD indique qu'en ce qui concerne l'organisation de la fête de la musique d'une part les membres du Comité d'animation ne sont pas assez nombreux et d'autre part les groupes de musiciens qui auparavant se produisaient gratuitement demandent à présent des rémunérations ce qui représente un coût.
Elle fait remarquer que l'esprit de cette fête à l'origine était que des musiciens amateurs se retrouvent pour animer les quartiers.
Elle signale toutefois que les commerçants ou les particuliers peuvent de leur propre initiative organiser cette manifestation.

La séance est levée à 22 h 50
La Secrétaire de Séance,

Anne-Marie FALLOURD